

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 6 DECEMBRE 2012**

Délibération
n° 2012.12.154.B

**Transports urbains -
Acquisition d'un
autobus hybride
programme 2013 :
marché négocié**

LE SIX DECEMBRE DEUX MILLE DOUZE à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **29 novembre 2012**

Secrétaire de séance : Michel GERMANEAU

Membres présents :

Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Jean-Pierre GRAND, Jacques PERSYN

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Philippe LAVAUD, Michel BRONCY, Bernard CONTAMINE, Guy ETIENNE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 6 DECEMBRE 2012

**DELIBERATION
N° 2012.12.154.B**

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / TRANSPORTS

Rapporteur : **Madame GODICHAUD**

**TRANSPORTS URBAINS - ACQUISITION D'UN AUTOBUS HYBRIDE PROGRAMME 2013 :
MARCHE NEGOCIE**

Conformément à l'article 15.1 du contrat de délégation de service public Transports Urbains, le GrandAngoulême met à disposition du délégataire les gros équipements, en particulier les autobus et les équipements liés, nécessaires à l'exploitation du service.

Dans la perspective de la mise en service du projet de transport en commun en site propre à haut niveau de service prévu à l'horizon 2016, il est proposé d'acquérir un autobus hybride afin de pouvoir expérimenter ce type de matériel avant le programme d'acquisition des bus à haut niveau de service prévu pour 2015. Les délais de fabrication étant supérieurs à 12 mois, il est nécessaire de lancer une consultation dès maintenant afin d'avoir le temps de tester ce matériel.

Ce bus hybride standard serait ainsi mis en circulation sur toutes les lignes régulières du réseau de bus pour :

- tester les capacités du véhicule en situation réelle,
- évaluer ses performances aussi bien sur le plan technique que sur le plan de la qualité de service et des performances environnementales,
- conduire une démarche pédagogique au niveau du grand public et des usagers des transports publics,
- former les conducteurs sur ce type de matériel, évaluer les coûts d'entretien et le matériel à adapter pour assurer celui-ci.

La procédure à mettre en œuvre pour l'acquisition de cet autobus serait une procédure négociée en application des articles 65, 144, 165 et 166 du code des marchés publics.

Cet autobus à motorisation hybride (thermique et électrique) est estimé à 400 000 € HT.

Vu l'avis favorable de la commission aménagement du territoire du 14 novembre 2012,

Je vous propose :

D'APPROUVER les éléments essentiels du dossier de consultation des entreprises mentionnés ci-dessus.

DE PRECISER que le marché entrera en vigueur à compter de sa notification.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer le marché à intervenir ainsi que les actes afférents à une résiliation éventuelle.

D'AUTORISER Monsieur le Président à solliciter les subventions afférentes.

D'IMPUTER la dépense au budget annexe transports en commun - article 2182.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 12 décembre 2012	<u>Affiché le :</u> 12 décembre 2012